



Gimel, le 30 septembre 2024

**CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL**

Rapport de la commission des finances (CoFin) Sur le préavis municipal 07-2024 "Mise en conformité du Puits de l'Ezilière"

Présidente:	Mme Doris CHRISTEN
Rapporteur:	M. Florian MAGNIN
Commissaires:	Mme Déborah BIGNENS, MM. Daniel EGLI et Jean-Marie PASCHE
Séances du :	15 août 2024 + échanges de courriels

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie à deux reprises pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique, dont une fois en présence d'une délégation de la Municipalité.

La CoFin a sollicité la Municipalité afin d'obtenir certains renseignements, notamment sur les offres rentrées, sur l'état d'avancement du PPDE, sur la participation du SIDERE, sur les frais de fonctionnement ainsi que sur les conséquences de l'acquisition du Puits sur les finances communales, en particulier s'agissant de la thématique de l'eau.

Observations de la CoFin

Remarque préliminaire

Le présent rapport porte sur l'analyse des aspects financiers liés au préavis. Les contours techniques du projet sont, quant à eux, traités au travers du rapport émis par la commission ad hoc.

S'agissant du plafond d'endettement

L'investissement envisagé se monte à 292'000 fr. L'endettement communal se situe à 15'953'058 fr.¹ selon les informations transmises par la Municipalité pour un plafond d'endettement fixé à 23'000'000 fr., soit une capacité d'emprunt de 7'046'942 fr.

Si l'on soustrait de la capacité d'emprunt les autres préavis non achevés, force est de constater que la dépense projetée se situe dans la limite du plafond d'endettement autorisé.

S'agissant de l'état des offres

Le préavis municipal signale que toutes les offres ne sont pas rentrées. A ce propos, la Municipalité nous précise que les offres de télégestion sont rentrées. Les travaux de maçonnerie ont quant à eux été estimés sur la base de travaux similaires. Il a été convenu avec la société Exotech de faire le point à la rentrée au vu des mises en service importantes réalisées avant les vacances. Nous avons souhaité connaître l'état d'avancement de l'entrée des offres,

¹ Situation au 31 juillet 2024

mais n'avons pas réussi à obtenir ces dernières informations de la part de la Municipalité avant la publication du présent rapport. Nous laissons le soin à notre Exécutif de compléter ce point lors de la discussion en séance plénière.

S'agissant de la participation du SIDERE

La COFIN a souhaité savoir comment la participation du SIDERE est déterminée. La Municipalité nous répond que celle-ci est estimée sur la base des offres entrées (télégestion et organe hydraulique (vanne Clayton) et devis estimatif pour l'appareillage et frais d'étude.

S'agissant du plan d'investissements quinquennal

Un montant de 300'000 fr. sous l'intitulé "distribution eau mise à niveau" est inscrit dans le plan d'investissement et réparti entre 2024 et 2026 à raison de 3 fois 100'000 fr. La CoFin a voulu savoir si cette somme était liée à l'investissement du présent préavis. La Municipalité nous confirme qu'il s'agit du plus gros investissement lié à ces travaux mentionnés dans le plan des investissements.

S'agissant de l'effet sur les finances de la thématique de l'eau

A la question de savoir si la mise en conformité du Puits de l'Ezilière aura un effet bénéfique sur les finances thématiques, en particulier sur les recettes de l'eau, la Municipalité nous répond que le prix du m3 consommé ne va pas changer dans l'immédiat mais serait certainement revu à la hausse en cas de reprise de la gestion par un service intercommunal des eaux. Ces travaux de mise en conformité sont ainsi jugés nécessaires au risque de ne plus pouvoir utiliser cette installation. La Municipalité précise encore que ces travaux permettront d'optimiser les volumes pompés et de réaliser une décharge automatique en cas de turbidité trop importante. Cela évite de rejeter de l'eau potable dans le collecteur qui va en direction de la Saubrette.

Conclusions

Le préavis rencontre l'adhésion unanime de la CoFin. La mise en conformité du Puits de l'Ezilière constitue une étape nécessaire pour nos infrastructures et s'inscrit dans la planification d'une gestion efficace de l'eau.

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances vous invite, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver le préavis 07-2024 comme suit :

Le conseil communal décide :

1. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité du Puits de l'Ezilière*
2. *D'allouer un crédit maximum de CHF 292'000.00 TTC*
3. *De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
4. *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.*

Pour la commission des finances :



Doris CHRISTEN
Présidente



Florian MAGNIN
Rapporteur



Déborah BIGNENS
Commissaire



Jean-Marie PASCHE
Commissaire



Daniel EGLI
Commissaire